

CONTRIBUTION A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE
OUEST AFRICAINE : UNE ETUDE DES MIGRATIONS
BURKINABE VERS LE GHANA ET LA COTE D'IVOIRE
PENDANT LA PERIODE COLONIALE (1)

Par

KOUAME Aka

INTRODUCTION

C'est maintenant un fait bien connu : la société burkinabé se caractérise par une forte mobilité spatiale de sa population. L'intensité de cette migration burkinabé s'exprime tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du pays, et cela depuis la période coloniale. Un autre fait assez connu est l'importance des destinations ivoirienne et ghanéenne dans les migrations voltaïques. Pendant longtemps, le Ghana avait été la destination principale de l'émigration des Burkinabé. Mais à un moment donné de la période coloniale, la Côte d'Ivoire s'est substituée au Ghana pour devenir le lieu principal d'accueil des émigrants burkinabé. Ce relai n'est certainement pas dû au hasard. C'est probablement le résultat d'un processus historique dont il conviendrait de connaître les mécanismes.

De nombreuses études sur les migrations voltaïques ont évoqué le changement intervenu dans ce double réseau migratoire (Clairin, 1973 ; Gregory, 1974 ; Coulibaly, 1978 ; Condé et Zacharia, 1980 ; Coulibaly et al., 1981...). Parmi les auteurs cités, certains prétendent que ce changement est survenu vers 1935 (Clairin, 1973 ; Condé et Zacharia, 1980). En effet selon Condé et Zacharia (1980)

"... Until 1935, the Ivory Coast was second only to Ghana in its economic attractiveness. Ever since then it has remained the major destination of Upper Volta nationals".

(1) Cet article est extrait du mémoire de maîtrise de l'auteur intitulé "L'importance du Ghana et de la Côte d'Ivoire dans les migrations voltaïques" et qui a été dirigé par Joël Gregory que la mort a enlevé à notre affection le 29 juillet 1988. Cet article est dédié à sa mémoire.

Toutefois, s'il est facile d'admettre que le renversement des flux a bel et bien eu lieu, nous avons des doutes quant à la date avancée.

En effet, deux raisons principales ont sous-tendu le choix de cette date. La première concerne les résultats des enquêtes nationales sur les migrations de 1960-61 qui ont servi de base à cette analyse : ils indiquent effectivement que le renversement des flux a eu lieu à cette époque. La deuxième raison réfère au contexte politique de l'époque : la suppression en 1932 de la colonie voltaïque et la répartition de son territoire entre différentes autres colonies dont la Côte d'Ivoire, et l'institution officielle du travail forcé en 1936. En raison de leur impact direct sur les migrations voltaïques, ces événements auraient contribué au détournement de l'importance des flux en direction des deux pays. Les recrutements forcés des travailleurs avaient pour but de fournir à la colonie ivoirienne la main-d'oeuvre nécessaire à lui insuffler son démarrage économique. Le rattachement auparavant d'une partie de la colonie voltaïque à la colonie ivoirienne permettait à l'administration coloniale de disposer de la main-d'oeuvre abondante du pays mossi. Toutefois s'il est vrai que ces mesures ont provoqué de nombreux départs vers la Côte d'Ivoire, les fuites vers la Gold-Coast - qui constituent un des motifs les plus importants de départ - se sont probablement intensifiées (Coulibaly, 1978). En ce sens, l'abolition des mesures contraignantes de la migration pourrait être tout aussi déterminante sinon plus que leur mise en place dans le changement des flux. Cette opinion est celle de Gregory (1974:142) selon qui :

"It is probable that Ivory Coast has become more important than Ghana as a destination for (voltaic) international migration. Ironically this change followed the elimination of forced migration which had existed in order to increase the supply voltaic of labor to Ivory Coast".

Par ailleurs, les données de l'enquête permettant de situer ce changement souffrent du problème de la représentativité de l'échantillon qui laisse échapper les anciens émigrants décédés ou n'ayant pas fait l'objet d'un retour avant l'enquête ; l'enquête de 1960-61, dans sa composante émigration ne s'était adressée qu'à des migrants de retour qui devaient se souvenir des actes migratoires qu'ils ont posés sur une très longue période rétrospective. Pour toutes ces raisons, nous doutons que la période indiquée corresponde à la réalité. Sans prétendre la déterminer avec exactitude, nous essaierons de vérifier sa validité à partir d'un ajustement des données de l'enquête de 1960-61, qui tiennent compte des effets possibles de la mortalité, et de la rétention de certains migrants aux lieux de destination. Ajustement dont les résultats seront évalués en tenant compte du contexte historico-économique.

Nous pensons, en effet, que plus que les événements politiques mentionnés plus haut, ce sont les réactions à ces événements et l'évolution économique des deux pays hôtes qui ont été les plus déterminantes. L'hypothèse de l'évolution économique tient au fait que les émigrations voltaïques de la période coloniale peuvent être considérées comme des migrations de main-d'oeuvre. L'importance de ce type de migration dépend en général de l'appel de main-d'oeuvre des pays hôtes (Simmons, 1985 ; Gregory et Piché, 1981 ; Cordell et al., 1987). Comme le note Simmons (p. 289), les systèmes de peuplement (et les colonies en sont) souffrant d'un déficit de main-d'oeuvre font

des efforts pour attirer celles de l'extérieur. Nous supposons qu'il en a été ainsi pour la Côte d'Ivoire et la Gold Coast, avec des moyens différents.

Dans ce qui va suivre, nous présenterons brièvement les données de l'enquête de 1960-61 dans une première section, puis une deuxième section traitera de l'ampleur de la mortalité et de la rétention pendant la période coloniale et ensuite nous en arriverons à l'ajustement et à l'analyse de ces résultats.

I. BREVE PRESENTATION DES DONNEES

Les données utilisées proviennent de l'enquête démographique par sondage (EDS) réalisée en Haute-Volta en 1960-61 (2). L'EDS est rétrospective sur toute la période allant du début de la colonisation à l'indépendance. Au-delà des imperfections que nous aurons à signaler, cette enquête a permis de saisir divers aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs de l'émigration voltaïque à l'étranger. Elle renseigne sur l'émigration des Voltaïques à l'étranger de deux façons :

* Au cours de l'enquête elle-même, une question portant sur le statut de résidence donne quelques informations sur les déplacements des Voltaïques à l'étranger. Cinq situations de résidence avaient été retenues : présent, absent, déménagé, passager ou émigré. Est émigrée toute personne absente lors du passage de l'enquêteur, résidente habituellement mais partie depuis au moins six mois ou définitivement à l'étranger. Par suite des questions relatives aux absents ont été posées aux chefs de famille afin de connaître quelques caractéristiques de ces déplacements (destination, durée...)

* En plus du statut de résidence, un sous-échantillon a été étudié pour avoir de plus amples informations sur l'émigration. Cette "sous-enquête" s'adressait à d'anciens émigrants revenus en Haute-Volta et qui y vivaient au moment de l'interrogatoire. Elle visait à connaître, entre autres informations, leurs histoires migratoires. Ces histoires rétrospectives renseignent aussi bien sur l'ampleur du phénomène et de ses directions que sur son évolution sur toute la période coloniale. Ce sont ces informations qui permettent d'étudier l'évolution de l'émigration voltaïque en Côte d'Ivoire et en Gold Coast. Mais elles souffrent de quelques limites.

En effet, du fait qu'elle s'adresse à d'anciens émigrants de retour en Haute-Volta, l'échantillon observé risque de ne pas être représentatif de l'ensemble des émigrants de la période coloniale ; cela pour deux raisons principales :

(2) D'autres données portant sur les migrations voltaïques sont disponibles dans l'enquête nationale de 1974-75, mais elles se prêtent peu à l'analyse que nous tentons ici.

- d'abord parce que l'effet de la mortalité qui augmente avec la longueur de la période risque d'être très important sur les résultats obtenus,
- ensuite parce que les migrations permanentes et celles n'ayant pas encore donné suite à un retour peuvent aussi être importantes.

Ce sont là deux grandes difficultés que pose l'utilisation des données de l'enquête de 1960-61, notamment en ce qui concerne la mesure de l'émigration. Remonter dans le temps à partir d'elles risque de fausser l'analyse.

Face à ce problème s'opposent deux possibilités d'analyse : ou bien on analyse l'évolution de l'émigration voltaïque à travers le comportement des migrants survivants de retour, auquel cas les conclusions devraient être nuancées pour montrer qu'il s'agit bien de ces derniers ; ou bien on procède par ajustement afin d'estimer les effets de la mortalité et de la rétention. L'absence de données adéquates sur la période coloniale rend l'ajustement difficile et quelque peu hasardeuse. Il est toutefois possible d'y procéder à partir d'hypothèses tenant compte du contexte historique, tout en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'un simple exercice.

Les hypothèses à émettre pourront supposer que soit les migrants définitifs et décédés ont le même comportement migratoire que les migrants survivants de retour, auquel cas on revient à notre première possibilité ; soit qu'ils se comportent différemment dans le choix des destinations, dans leurs caractéristiques et les caractéristiques de leurs déplacements. Ceci implique qu'il faille faire "ressusciter" et faire "retourner" les migrants retenus par ajustement à partir d'hypothèses sur les niveaux de mortalité et de rétention. Le premier cas concerne la sous-estimation des effectifs qui affecte la mesure de l'émigration voltaïque vers la Côte d'Ivoire et la Gold Coast. Dans cette étude sur la comparaison de l'évolution des flux vers les deux colonies, ce problème de sous-estimation nous semble moins grave car il peut être résolu en terme relatif. Le problème le plus préoccupant est celui de la représentativité de l'échantillon car on peut se demander si les migrants décédés ou retenus aux lieux de destination auraient eu le même comportement migratoire que les personnes présentes lors de l'enquête. Auraient-ils choisi leur destination dans les mêmes proportions, à travers le temps, que les individus touchés par l'enquête ? D'emblée, on ne voit pas de raison qui aurait influencé ceux-ci à se comporter différemment des autres car s'il est vrai que subir des contraintes sociales, économiques ou politiques est subjectif, c'est-à-dire si les migrants subissent de façon subjective ces contraintes, les conditions historiques qui déterminent celles-ci, et par conséquent les migrations, sont identiques pour tous. Mais supposons un instant que la capacité de rétention des migrants soit plus grande pour l'un ou l'autre des deux destinations ou que les émigrants voltaïques y décèdent plus nombreux, que peut-il se produire ? Il ne fait aucun doute que l'importance relative balancera dans un sens comme dans un autre. Toute étude portant sur l'évolution de ce double réseau migratoire exige donc un préalable consistant à un ajustement des données tenant compte de ces biais que les seules techniques de sondage ne permettent pas de corriger. Le but d'une telle démarche n'est pas l'exactitude des chiffres, mais

plutôt d'aider à reconstituer un fait historique important. Pour ce faire il serait bon d'avoir une idée de ce qu'ont pu être les niveaux de la mortalité, et de la rétention des migrants voltaïques dans leurs destinations favorites.

II. LES NIVEAUX DE MORTALITE ET DE RETENTION DES EMIGRANTS VOLTAÏQUES PENDANT LA PERIODE COLONIALE

2.1. La mortalité

Les données démographiques complètes sur les populations des colonies africaines sont rares, et cela est particulièrement vrai pour les colonies françaises. Il ne nous sera donc pas possible de fournir des précisions concernant le niveau de la mortalité parmi la population voltaïque émigrante (3). Toutefois, si l'on tient compte des conditions sanitaires et de la situation épidémiologique de l'époque, ainsi que des données parcellaires existantes, il devient alors possible de rendre compte de ce qu'aurait pu être le niveau du phénomène.

Contrairement à la croyance commune, la pénétration coloniale n'a pas entraîné une baisse systématique de la mortalité dans les colonies. Au contraire, suite aux changements socio-économiques qui s'en sont suivis, les conditions de santé et de travail et la situation épidémiologique semblent s'être empirés dans les colonies ainsi qu'en témoignent une étude du cas kenyan par Dawson (1987) et les nombreux récits sur les épidémies de cette époque. Selon Dawson, les niveaux de la mortalité et de la morbidité s'étaient accrus avec les changements socio-économiques, les nombreuses épidémies et disettes et les deux guerres mondiales. Cela, en dépit de l'introduction de la médecine moderne qui, semble-t-il, ne profitait qu'aux Européens et leurs assimilés.

Cette observation faite par Dawson du cas Kenyan pourrait s'appliquer aux trois pays qui nous concernent. Dans les cas ivoirien et voltaïque, en plus des épidémies, des disettes et autres causes de mortalité, on peut ajouter les conditions de travail précaires dans les chantiers, exploitations forestières et plantations. En effet, ainsi que l'observe Coulibaly (1978:89), la vie des personnes comptait très peu pour les employeurs. Ces conditions de travail infrahumaines avaient été définies dans le pacte colonial qui stipulait dès le départ que

"... A l'égard de l'être humain, le pacte colonial l'épuise et le maintient en enfance... L'indigène, noir ou jaune, est moins un homme qu'un instrument de travail qui ne vaut qu'en tant qu'il peut servir, et que l'on rejette une fois brisé..." (Sarraut, 1923 cité par Coulibaly, 1978:76)

(3) L'existence de telles données même dans les pays à statistiques "parfaites" relèverait de l'insolite.

D'où les salaires dérisoires versés aux travailleurs qui n'avaient d'autres choix que de s'épuiser davantage afin d'acquérir le numéraire nécessaire à l'acquittement de l'impôt qui ne cessait de croître. Ce surassement était aussi celui des travailleurs prestataires et forcés dont les fuites vers la Gold Coast en réduisaient le nombre et donc en augmentaient les charges. D'où aussi les conditions de travail malsaines et insécuritaires qui selon les éléments de notre connaissance, auraient fait beaucoup de morts dans les chantiers de coupe de bois ivoiriens dont la main-d'oeuvre était essentiellement composée de voltaïques.

En Gold Coast, les conditions de travail semblaient meilleures. Les salaires y étaient plus élevés (4). Les travailleurs originaires des colonies françaises y trouvaient facilement un emploi et ils travaillaient en dehors de toute contrainte et pouvaient même obtenir une exemption d'impôt (Coulibaly, 1978:88). Toutefois, les facteurs cités dans le cas kenyan pourraient avoir eu ici une influence tout aussi déterminante. En effet, selon Dresch (1976), les conditions d'habitat, de nutrition et de santé étaient propices à une mortalité et une morbidité élevées parmi la population indigène. Il reste à savoir quels auraient pu être les niveaux de mortalité dans ces différentes colonies.

En ce qui concerne la Gold Coast, nous disposons d'une série de données sur les taux brut de mortalité couvrant la période 1931-1960 (cf tableau ci-après). Le taux moyen de la période est de 23 pour mille et l'espérance de vie en 1960 de 37 ans. En Côte d'Ivoire, les seules données disponibles sur la période coloniale datent de 1957-58. Elles indiquent une espérance de vie à la naissance de 35 ans. Dans le cas voltaïque, les informations proviennent de l'enquête démographique par sondage de 1960-61 elle-même qui indique une espérance de vie à 20 ans de 37 ans. Comme on le voit, les informations ne sont disponibles que pour la fin de la période coloniale. L'absence des données sur l'ensemble de la période nous amènera à supposer que le niveau du phénomène a été constant sur toute la période. Ce qui pourrait représenter une estimation par excès des niveaux, des périodes précédentes... Il semble, toutefois, probable que la sous-estimation qui en découlera soit négligeable si l'on se fie aux données ghanéennes. Nous y reviendrons.

(4) Selon Coulibaly (op. cit., p.85), les économies mensuelles des travailleurs voltaïques pouvaient s'élever jusqu'à 260 francs en 1923, alors qu'à Ouagadougou, les hommes n'étaient payés qu'à 1 franc par jour en 1927.

TABLEAU 1

EVOLUTION DES TAUX BRUTS DE MORTALITE
EN GOLD COAST DE 1931 A 1960

Années	TBM pour mille	Années	TBM pour mille	Années	TBM pour mille
1931	22.9	1941	23.8	1951	19.4
1932	21.8	1942	23.8	1952	20.3
1933	22.2	1943	28.4	1953	20.8
1934	22.4	1944	28.4	1954	21.1
1935	25.2	1945a	23.3	1955	21.8
1936	24.6	1946	23.3	1956	21.3
1937	25.3	1947	23.3	1957	21.8
1938	22.1	1948	23.3	1958	20.9
1939	23.2	1949	23.3	1959	22.7
				1960	24.0

Sources : Kuczynski (non date) Demography Survey of the British colonial empire. Volume I, West Africa, Royal Institute of International Affairs. pp.417-527

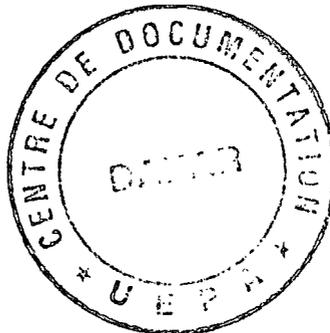
- a: A partir de 1945, les données proviennent des annuaires démographiques des Nations-Unies

2.2. La rétention

Les mouvements migratoires de l'intérieur vers la côte de l'Afrique de l'ouest ont été souvent de type temporaire ; notamment en ce qui concerne les mouvements de main-d'oeuvre. Toutefois, certains travailleurs ne suivent pas toujours le mouvement de retour. Selon Le Moal (1960:446),

"Chaque année... ce reflux régulier laisse derrière lui un certain nombre d'individus, quelques uns seront repris,, les années suivantes par la vague de retour, d'autres s'installeront définitivement à l'étranger..."(5)

(5) Voir aussi Orstom, 1973, p.20



Skinner (1960:381) évalue, quant à lui, à 20% la proportion de mossi, qui ne retournaient pas chez eux après une année à l'étranger, pendant les années 1950. La possibilité de rétention des immigrants voltaïques a été évoquée aussi par Koffi (1982:283) qui la considère comme une stratégie des planteurs Agni du sud-est de la Côte d'Ivoire visant à favoriser l'établissement d'une armée de réserve rurale en fixant certains immigrants à la terre ; cela en cédant des portions de terre à certains immigrants qui deviennent ainsi les parrains des nouveaux arrivants. Il n'est donc pas surprenant de constater que le Recensement National de l'Agriculture de 1974 ait enregistré que 27% des chefs d'exploitation voltaïques s'étaient établis en Côte d'Ivoire bien avant l'indépendance (Gregory et Kouamé, 1987). Les hypothèses retenues sur les niveaux de mortalité et de rétention sont présentées dans la section qui suit.

III. ESSAI D'AJUSTEMENT DES DONNEES

3.1. Fondement de l'ajustement

L'ajustement tenté ici est fondé sur le raisonnement suivant : en l'absence de migrations définitives ou temporaires mais non encore suivies de migrations de retour, et de mortalité parmi la population voltaïque émigrante, l'enquête de 1960-61 aurait saisi tous les Voltaïques ayant émigré une fois au moins au cours de leur vie passée (à l'exception des émigrants saisonniers de l'année agricole en cours). Les émigrants dont il s'agit ici sont ceux de la période coloniale voltaïque, l'indépendance datant de 1960. Notons M_x le nombre de ces migrants pour le groupe d'âge x et E_x , celui de ceux qui sont effectivement retournés (donc saisis par l'enquête). M_x peut s'obtenir par la formule suivante :

$$M_x = \frac{E_x}{S_x \cdot (1-R_x)} \quad (1)$$

Dans cette formule, S_x est le taux de survie et R_x la capacité de rétention exercée par le pays de destination sur les émigrants du groupe d'âge x . Les E_x sont observés en 1960 et donc sur la verticale du diagramme de lexis à la fin de la période considérée. Quant aux M_x ils sont observés sur toute la période allant de 1915 à 1960 et sont donc représentés sur l'horizontale. Rappelons que l'enquête s'adressait aux hommes âgés de 14 ans ou plus. Etant donné que les chiffres dont nous disposons portent sur les émigrants et non sur les déplacements, peu nous importe le nombre de ceux-ci. Et de ce fait l'ajustement ne tiendra compte que des premiers déplacements dont le nombre équivaut à celui des émigrants. Il suffit donc de connaître l'âge au premier déplacement des individus et leur répartition par âge à la date de l'enquête, pour reconstituer les périodes auxquelles ces déplacements ont eu lieu pour l'ensemble des émigrants et pour chaque destination à partir des S_x et R_x qui seront déterminés.

L'âge moyen au premier déplacement (ou première émigration) est donné par l'enquête. Il est de 22 ans pour la période coloniale (Clairin, 1973:12). Denis Henley (1978:15), dans l'étude des rangs successifs de déplacement en Haute-Volta montre que la moyenne d'âge des déplacements de rang 1 de la population masculine est d'environ 22 ans. Nous considérons donc que l'âge des premiers déplacements se situe en moyenne entre 20 et 24 ans. Bien évidemment, certains premiers déplacements n'ont eu lieu qu'avant ou après. Le raisonnement ne vaut qu'en termes moyens. Ceci nous permet d'utiliser la structure par âge des anciens émigrants. Cela suppose aussi que nous ne considérons ici que les migrants de sexe masculin âgés de 20 ans et plus. L'ajustement ne s'applique donc qu'à cette catégorie de migrants.

3.2. Estimation des Sx

Partant du fait que la mortalité risque d'être différente selon la destination, nous ne tiendrons pas compte de la mortalité en Haute-Volta. L'écart entre niveaux de mortalité avec les deux autres pays ne doit pas être très important pour qu'il ait des variations significatives dans les résultats. Par ailleurs en tenir compte ne changerait rien aux différences entre les deux destinations. Nous nous sommes servis des tables de mortalité du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Il faut tout de suite le dire, ces tables n'existent pas pour la période considérée. Nous allons donc utiliser des tables-types de mortalité de la famille-ouest de Coale et Demeny, en faisant l'hypothèse que la mortalité a été constante sur toute la période. Cette hypothèse risque de biaiser les résultats mais les risques encourus sont minimes car le niveau moyen de toute la période pourrait bien se rapprocher du niveau réel observé vers la fin de la période ainsi qu'en témoignent les données disponibles en Gold Coast, surtout si l'on tient compte des éventuelles déficiences (6).

En 1960, l'espérance de vie à la naissance était de 37 ans pour le sexe masculin au Ghana, ce qui correspond à peu près au niveau 9 de la famille ouest de Coale et Demeny. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, l'espérance de vie était de 35 ans vers 1958, ce qui correspond au niveau 7 de cette même famille. Les Sx s'obtiennent en faisant :

$$Sx = px * px - 1 * \dots * p1$$

en raison de l'hypothèse de constance du niveau de la mortalité avec px = probabilité de survie du groupe d'âge $x - 5$ au groupe d'âge x .

(6) En procédant ainsi, nous faisons fi des variations différentielles du niveau de la mortalité entre migrants et non-migrants tant à l'origine qu'à la destination d'une part et entre origine et destinations de l'autre. Dans le premier cas, les données à un tel niveau de détail ne sont pas disponibles pour cette période. Dans le second, l'utilisation de taux comparatifs de mortalité aurait permis de corriger la lacune. Mais dans un cas comme dans l'autre, nous n'avons pas jugé nécessaire de procéder à d'autres calculs, car nous doutions de la précision que ceux-ci auraient pu apporter, compte tenu de la qualité même des données disponibles.

TABLEAU 2
 ESTIMATION DES COEFFICIENTS DE SURVIE (Sx)

Age	Gold Coast		Côte d'Ivoire	
	Px	Sx	Px	Sx
0	.7567	-	.7103	-
1	.9088	-	.8868	-
5	.9722	-	.9663	-
10	.9722	-	.9767	-
15	.9610	-	.9534	-
20a	.9517	.9753	.9442	.9702
25	.9454	.9220	.9345	.9067
30	.9365	.8635	.9239	.8377
35	.9240	.7978	.9094	.7618
40	.9088	.7251	.8925	.6799
45	.8872	.6433	.8690	.5903
50	.8572	.5514	.8368	.4944
55	.8136	.4486	.7906	.3909
60 & +	.7510	.3369	.6078	.2375

Source : Nations-Unies, Méthodes d'estimation des mesures démographiques fondamentales à partir des données incomplètes, Manuel IV, pp. 92-93

a : $Sx = \frac{2 * px}{1 + px}$, pour permettre le passage à l'âge exact 20 ans

3.3. Estimation des Rx

3.3.1. Le cas ghanéen

Cette estimation se fait à partir des données du recensement ghanéen de 1960 et de l'enquête voltaïque de 1960-61. Nous en déduisons des taux pour la Côte d'Ivoire, n'ayant pas en ce qui la concerne, les données nécessaires pour l'ajustement. Le raisonnement qui sous-tend cette estimation est le suivant :

L'enquête ayant été réalisée en 1960-61 et le fait qu'elle ne s'est adressée qu'à des migrants de retour, laisse échapper tous ceux qui, partis pendant la période coloniale, n'avaient pu être de retour avant l'opération ; qu'ils soient migrants définitifs, temporaires ou saisonniers. S'il est possible de connaître à la même date le nombre de voltaïques présents au Ghana ou en

Côte d'Ivoire, il est possible d'en mesurer la capacité de rétention.

En ce qui concerne le Ghana, le recensement de 1960 donne les effectifs cherchés. En effet, on distingue dans la population voltaïque immigrante au Ghana, les personnes venues de la Haute-Volta de celles nées sur place. A l'aide des effectifs des premières, il est possible de savoir la proportion de ceux des Voltaïques qui sont allés au Ghana sur la période coloniale et qui ne sont pas retournés avant l'enquête. Le nombre de personnes que devait toucher l'enquête est égal à celui qu'elle a effectivement enregistré et celui donné par le recensement du Ghana. Soit V_h et V_g ces nombres, le taux de rétention R s'obtient alors par

$$R = \frac{V_g}{V_h + V_g}$$

La connaissance de cet indice permet de connaître le nombre total des émigrants voltaïques se déplaçant en direction du Ghana sur l'ensemble de la période coloniale (7). Seulement il se pose un petit problème : le recensement ghanéen s'est réalisé le 20 mars 1960 alors que l'enquête voltaïque n'a débuté qu'au début du mois d'octobre 1960. Il y a au moins un décalage de six mois suffisant pour qu'il y ait d'autres migrations (8). Celles-ci pourraient se faire du Ghana vers la Haute-Volta (donc des migrations de retour) après le recensement ghanéen et saisies par l'enquête voltaïque et seront ainsi comptées deux fois. Ces migrations de retour devraient être majoritairement celles de migrants saisonniers ou temporaires, c'est-à-dire des migrations de courte durée en grande partie. Les effectifs de ce type de migrants sont donnés par l'enquête démographique par sondage elle-même (Tableau 4). Ces données proviennent de la question posée sur le statut de résidence ; elles portent particulièrement sur les absents à l'étranger de plus de six mois. Ces effectifs doivent donc être retirés de ceux des immigrants voltaïques au Ghana.

(7) Il y a bien sûr le cas des migrants voltaïques qui après avoir séjourné au Ghana ou en Côte d'Ivoire, se sont dirigés vers d'autres colonies (y compris les mouvements entre les deux destinations concernées) et y ont été retenus. Des données sur le cheminement migratoire auraient permis de les retracer. Toutefois, la Côte d'Ivoire et le Ghana étant considérés comme les destinations les plus importantes, nous émettons pour hypothèse que le nombre de ce type de mouvements était négligeable. Leur impact sur les résultats de l'ajustement serait donc insignifiant.

(8) Dans l'enquête voltaïque de 1960-61, une émigration correspond à tout déplacement de 6 mois et plus en dehors du pays.

TABLEAU 3

**EFFECTIFS DES ANCIENS EMIGRANTS VOLTAIQUES AU GHANA
ET EN COTE D'IVOIRE PAR GROUPE D'AGE EN 1960-61**

Groupe d'âge	Côte d'Ivoire	Ghana
14-19	4830	1386
20-24	17982	8013
25-29	19543	9465
30-34	12036	7595
35-39	8403	6309
40-44	5285	4232
45-49	3175	2961
50-54	2242	2253
55-59	1311	1491
60 & +	1015	1090
Total	74808	44795

Source : Clairin, 1973, Annexe 1, p. 160

TABLEAU 4

ESTIMATION DES COEFFICIENTS DE RETENTION AU GHANA

Groupe d'âge	Effectif Migrants de retour 1960-61	Effectif Immigrants au Ghana 1960	Effectif Emigrés 1960-61	Hyp1	Hyp2	Hyp3
20-24	8013	10744	10185	.5728	.0652	.0652
25-29	9465	15207	9429	.6164	.3799	.3799
30-34	7595	14722	4567	.6597	.5721	.5721
35-39	6309	12499	4567	.6646	.6176	.6176
40-44	4232	9640	1216	.6949	.6656	.6949
45-49	2961	6359	316	.6823	.6689	.6823
50-54	2253	4788	124	.6800	.6743	.6800
55-59	1491	2698	39	.6441	.6399	.6441
60 & +	1090	7755	222	.8768	.8715	.8768
Total	44795	84412	28689	.6533	.5544	.5639

Source : - Tableau 3

- Ghana, Population Census, 1960, Census Office, Accra, 1964 p. 114-117

D'un autre côté, des émigrations nouvelles peuvent se faire en direction du Ghana entre les deux opérations. Celles-ci ne seront saisies ni par l'enquête voltaïque, ni par le recensement ghanéen. Elles seront donc omises. Pour les fins de notre ajustement, cette omission ne pose pas grand problème car ces émigrations ne s'effectuent pas sur la période coloniale qui nous intéresse ici.

Pour revenir au cas précédent, on pourrait dire que les effectifs des émigrés (c'est-à-dire des émigrants de date récente), si nous ne les retirons pas, risquent de gonfler les taux à calculer. Cependant nous considérons tous les migrants partis avant 1960, de sorte que nous pourrions être amenés à ne pas les retirer, car, étant donné qu'il s'agit d'émigrants de date récente, ils doivent être jeunes ; or on constate que figurent parmi ceux-ci des individus âgés de 40 ans et plus. Ceux-ci devraient être partis depuis un certain nombre d'années, il ne faudrait donc pas les retirer. Nous allons donc faire trois hypothèses de calculs et retenir les résultats qui nous semblent les plus plausibles. Le premier ne tiendra pas compte de ces migrations de retour, le deuxième en tiendra compte et le troisième n'en tiendra compte que pour les moins de 40 ans.

Les résultats des calculs figurent au Tableau 4. Voyons ce qu'il en est du cas ivoirien.

3.3.2. Le cas ivoirien

Quant à la Côte d'Ivoire, les données dont on dispose ne nous permettent pas de procéder à ces calculs. Nous allons donc procéder par approximation en tenant compte des conditions historiques dans lesquelles s'effectuaient les migrations voltaïques dans le pays.

On n'ignore pas que la majorité des migrations vers la Côte d'Ivoire étaient contraignantes sur la période avant 1946. De sorte qu'une fois la contrainte levée les Voltaïques auraient déserté en grand nombre. Cela ne dit pas cependant qu'il n'y ait eu aucune rétention des Voltaïques avant cette date. En effet, il semble qu'au moment même de l'abolition des travaux forcés tous les Voltaïques ne soient pas retournés en Haute-Volta.

"Les manoeuvres maintenus jusque-là sur les chantiers publics et privés et dans les plantations modernes des colons par des mesures coercitives désertent en grand nombre surtout vers les plantations africaines". (Koffi, 1982:247)

Avant cette date et depuis toujours (ou presque), la force de travail salariée des plantations était composée essentiellement d'immigrants voltaïques et soudanais (Koffi, 1982, p.282). Selon le même auteur deux types d'immigrants pouvaient être distingués (notamment chez les Agnis au sud-est de la Côte d'Ivoire), selon leur rapport à la terre comme mentionné plus haut : l'immigrant planteur et l'ouvrier agricole.

"L'existence (de la première catégorie d'immigrants) est une survivance de la belle époque où la terre était abondante et où quelques chefs de village et notables pouvaient en concéder impunément quelques hectares à leurs anciens ouvriers qui en faisaient la demande". (Koffi, p.283)

Cette pratique allait être défendue en 1948 par le Conseil du royaume, mais elle se poursuivait à cause de l'entêtement des étrangers et la complicité des autochtones.

"La présence de ces catégories d'immigrants (les planteurs par-rains des arrivants, les petits propriétaires semi-polétarisés) peut être interprétée comme une stratégie des planteurs agnis qui, face aux contradictions de développement du capitalisme, cherchent à favoriser l'établissement d'une armée de réserve rurale en fixant certains immigrants à la terre". (pp.283-284)

En ce qui concerne l'ouvrier agricole, il trouve dans les plantations africaines les mêmes conditions (ou du moins certaines conditions) qu'on retrouve au Ghana notamment dans le système Abousan (ou partage au tiers). Dans ce type de contrat, l'ouvrier est toujours nourri, soigné et logé par l'employeur. "Les ouvriers agricoles préfèrent ce genre de contrat au salariat des plantations européennes ou des chantiers forestiers..." (p.284). Dans la mesure où les immigrants planteurs sont pris parmi les ouvriers agricoles, on peut penser qu'un certain nombre parmi ces derniers s'éta-

bliront aux lieux de destination.

D'après tout ce qui précède, il y a sûrement eu une rétention d'immigrants voltaïques en Côte d'Ivoire avant 1946. Dans quelle proportion s'est-elle faite ?

D'après Skinner (déjà cité) cette proportion s'estime à environ 20% tant pour le Ghana que pour la Côte d'Ivoire aux années 1950. Mais comme on vient de le voir pour le Ghana, ce chiffre semble être sous-estimé, notamment pour la période indiquée. Il doit certainement l'être aussi pour la Côte d'Ivoire (9). Nous avons donc retenu des niveaux intermédiaires entre celui-ci et les niveaux calculés pour le Ghana, étant donné que la rétention devait être moindre en Côte d'Ivoire pendant la période avant 1946. Cela pourrait représenter une estimation par excès du coefficient de rétention pour la période avant 1946 car nous n'avons pas la possibilité de procéder autrement.

Sur la période après 1946, la tentative est grande de penser que les conditions soient devenues les mêmes au Ghana qu'en Côte d'Ivoire. Cela en raison de la suppression des travaux forcés et la reconstitution de la colonie voltaïque qui entraînaient, dans une certaine mesure, des conditions d'immigration identiques dans les deux pays. Toutefois le souvenir des conditions inhumaines du passé proche pouvant être présent chez beaucoup de travailleurs voltaïques, l'impact des nouvelles mesures sur leur rétention en Côte d'Ivoire pourrait ne pas avoir été immédiate. Pour cette raison nous avons supposé que la similitude dans les comportements en Gold Coast et en Côte d'Ivoire n'est intervenue qu'après 1950.

3.4. Les résultats de l'ajustement

Les résultats des calculs (tableaux 5 et 6) indiquent que l'écart entre les chiffres observés lors de l'enquête et ceux-là est très grand (on passe environ du simple au triple : 45 000 à 149 000 dans le cas ghanéen) et du simple au double ou presque dans le cas ivoirien (80 000 à 144 000). Ces écarts sont considérables, mais se justifient-ils ?

Comme on l'a vu, la durée sur laquelle s'étend l'enquête rétrospective est très longue (au moins 60 ans). L'effet de la mortalité dans un pays où l'espérance de vie, à 20 ans, est de 37 ans (pour les hommes) risque d'être très sous-estimé par l'ajustement faute de données adéquates. Quant aux migrations n'ayant pas donné suite à un retour, on s'aperçoit en observant les chiffres du recensement ghanéen de 1960 (même amputés des migrations récentes) que leur effet est aussi important. Ces chiffres sont largement supérieurs aux résultats de l'enquête. En fait si on se fixe pour date de réalisation de ces deux opérations celle de l'enquête voltaïque, on pourrait

(9) Les résultats de l'enquête de l'ORSTOM montrent aussi qu'il est sous-estimé, cf RHV, RF, Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi, 1973 (Haute-Volta), 1975, p.98

retenir les premiers taux de rétention mais pour des raisons que nous avons déjà avancées, on retiendrait plutôt l'hypothèse 3 qui est une combinaison des hypothèses 1 et 2. L'écart observé entre les résultats bruts et corrigés est certes grand mais non surprenant car il correspond à l'effet important de la mortalité et des migrations n'ayant pas fait l'objet d'un retour ; encore que ces résultats nous paraissent sous-estimés.

TABEAU 5

**ESTIMATION DES EFFECTIFS PAR GROUPE D'AGE DES
EMIGRANTS VOLTAIQUES AU GHANA SUR LA PERIODE COLONIALE**

Groupe d'âge	Ex	Sx	1 - rx			Mx		
			1	2	3	1	2	3
20-24	8013	.9753	.4272	.9348	.9348	19232	8789	8789
25-29	9465	.9220	.3836	.6201	.6201	26762	16555	16555
30-34	7595	.8635	.3403	.4279	.4279	25847	20555	20555
35-39	6309	.7978	.3354	.3336	.3336	23575	20669	20669
40-44	4232	.7251	.3051	.3344	.3051	19130	17453	19130
45-49	2961	.6433	.3177	.3311	.3177	14488	13902	14488
50-54	2253	.5514	.3200	.3257	.3200	12769	12545	12769
55-59	1491	.4486	.3559	.3601	.3559	9339	9230	9339
60 et +	1090	.3369	.1232	.1285	.1232	26261	25178	26261
TOTAL	44795	---	.3467	.4456	---	177403	144875	148555

Source : Tableau 2, 3 et 4

TABLEAU 6

**ESTIMATION DES EFFECTIFS PAR GROUPE D'AGE DES EMIGRANTS
VOLTAIQUES EN COTE D'IVOIRE SUR LA PERIODE COLONIALE**

Groupe d'âge	Ex	Sx	Rx	1 - Rx	Mx
20-24	17982	.9702	.0652	.9348	19827
25-29	19543	.9067	.3799	.6201	34759
30-34	12036	.8377	.3861	.6139	23404
35-39	8403	.7618	.4088	.5912	18658
40-44	5285	.6799	.4475	.5525	14069
45-49	3175	.5908	.4412	.5588	9617
50-54	2242	.4944	.4400	.5600	8098
55-59	1311	.3909	.4221	.5779	5803
60 et +	1015	.2375	.5384	.4616	9258
TOTAL	74808	---	---	---	143493

Source : Tableau 2, 3 et 5

Note : les hypothèses retenues pour le calcul des 1 - Rx ici sont décrites aux pages 22 et 23

IV. L'ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'EMIGRATION VOLTAIQUE AU GHANA ET EN COTE D'IVOIRE A PARTIR DES DONNES CORRIGES

Au cours de l'ajustement suggéré, nous avons posé pour hypothèse qu'en moyenne, les migrants connaissent leur premier déplacement entre 20 et 24 ans. Cette hypothèse nous permet de passer des groupes d'âge aux périodes. Ainsi, les individus du groupe d'âge 20-24 ans enregistrés en 1960 en Haute-Volta auraient migré au Ghana ou en Côte d'Ivoire entre 1955 et 1959, ceux de 25-29 entre 1950 et 1954... et ceux de 60 ans et plus avant 1920.

Le tableau 7 donne les effectifs corrigés correspondant à chaque période. En admettant ces chiffres, on peut réanalyser l'évolution de l'émigration voltaïque dans les deux pays d'avant 1920 à 1960.

Cette évolution s'observe au tableau 7. On constate qu'après 1945 (environ) l'indice passe au-dessus de 100. C'est donc vers cette date ou plutôt sur la période 1945-49 qu'aurait eu lieu le changement. Que vaut ce résultat ?

TABLEAU 7

EFFECTIFS ESTIMES DES EMIGRANTS VOLTAIQUES AU GHANA ET EN COTE D'IVOIRE PAR PERIODE (3e Hypothèse)

Période	avant 1920	1920	1925	1930	1935	1940	1945	1950	1955	
Pays	1920	1924	1929	1934	1939	1944	1949	1954	1955	TOTAL
Ghana	26261	9339	12768	14488	19130	20669	20555	16555	8789	148555
C. Ivoire	9258	5803	8098	9617	14069	18658	23404	34759	19827	143493
Nomb. de volt. en C.I. P. 100 volt. au Ghana	33	62	63	66	74	90	114	210	225	97

Source : Tableaux 5 et 6

V. LE CONTEXTE HISTORICO-ECONOMIQUE ET LA VALIDITE DES RESULTATS

L'ajustement tenté indique que les changements sont intervenus au moins dix années plus tard que la date indiquée par les résultats bruts. Compte tenu des imperfections statistiques, une marge d'erreur pourrait reculer ou avancer cette date. Pour diverses raisons, le recul de la date nous apparaît plus vraisemblable.

D'abord, elle se situe après la suppression du travail forcé qui est survenue en 1946. En effet, comme mentionné en introduction, il est fort probable que la suppression du travail forcé ait eu un impact plus positif que son instauration pour attirer la main-d'oeuvre du pays mossi vers la Côte d'Ivoire. En effet, avant 1946 la majorité des déplacements voltaïques vers la Côte d'Ivoire avaient pour motif principal les recrutements administratifs (prestation de travail, travail forcé...) et militaires (tableau 8). La réaction des Voltaïques aux abus de l'administration coloniale française fut la fuite vers la colonie anglophone voisine : la Gold Coast. Ainsi que le notait Jean Dresch (1976:162), "il passait annuellement vers la Gold Coast un nombre de Mossi et Gouroussi à peu près égal à celui des travailleurs que réclame la Basse-Côte (Côte d'Ivoire)" et que les recrutements forcés et la suppression de la colonie voltaïque n'avait pas permis d'atteindre.

C'est dès 1919 que les départs des Voltaïques vers la Gold Coast sont signalés par l'administration française. Ces départs allaient s'accélérer très rapidement ainsi que l'indiquent les résultats de l'ajustement pour la

période avant 1945. Cette accélération fait suite à l'intensification des recrutements forcés. Cela d'autant plus que l'économie de la Gold Coast était une des plus florissantes, sinon la plus florissante de la sous-région. Même si certains auteurs pensent que ce n'était pas l'appât des salaires supérieurs de la colonie britannique qui attirait les Voltaïques, nous pensons que l'effet d'attraction n'est pas à négliger. Car dans bien des cas, la fuite vers la Gold Coast était l'occasion d'acquérir le numéraire nécessaire au paiement de l'impôt et à l'acquisition de biens manufacturés devenus indispensables ; les salaires y étant plus élevés et les biens manufacturés plus disponibles.

TABLEAU 8
REPARTITION DES EMIGRANTS DE RETOUR VERS LA
COTE D'IVOIRE PAR MOTIF, SELON LA PERIODE

Période	Recrut adm et mil	besoin d'argent	autres	Total
avant 1924	96,8	---	3,2	100
1924-1932	91,9	4,7	3,4	100
1933-1939	70,9	27,4	1,7	100
1940-1945	78,2	20,6	1,2	100
1946-1950	30,1	65,1	3,7	100
1951-1956	2,4	94,9	2,4	100
1956-1960	0,4	97,9	1,4	100

Source : Rémy Clairin, 1963, p.32

La deuxième raison réfère au démarrage du développement du capitalisme agraire en Côte d'Ivoire. Selon Samir Amin (1965), c'est vers 1950 que ce démarrage a eu lieu. Dans la mesure où l'économie coloniale était essentiellement à dominante de main-d'oeuvre, on doute que cela eût été possible sans un apport massif de la main-d'oeuvre voltaïque. Ce développement capitaliste offrant les mêmes opportunités qu'en Gold Coast après la suppression des mesures contraignantes, il a probablement attiré de nombreux voltaïques dont les déplacements vers la Côte d'Ivoire étaient devenus spontanés. Surtout avec la création du SIAMO (Syndicat Inter-professionnel pour l'Acheminement de la Main-d'oeuvre) qui, subventionné par le budget territorial, était chargé de recruter sur place, en Haute-Volta, des manœuvres destinés aux plantations des colons et de leurs alliés ivoiriens.

CONCLUSION

Ainsi peut-on dire que face à l'ancien appel de main-d'oeuvre exercé par la Gold Coast en raison de sa mise en valeur plus ancienne, les Voltaïques choisissent une nouvelle destination où le démarrage économique leur procure les emplois salariés dont ils ont besoin pour répondre aux obligations vis-à-vis de l'administration coloniale ; les conditions étant devenues similaires avec la suppression des contraintes administratives. Ce changement dans l'importance des branches parallèles de ce double réseau migratoire intervient vers 1950.

Cette hypothèse ne tient pas uniquement compte des résultats des ajustements effectués. Toutefois, même si ces résultats peuvent être remis en cause en raison des hypothèses discutables qui les sous-tendent, ils coïncident quelque peu avec ce que révèle l'histoire économique et politique des trois colonies.

L'application rude des politiques du travail forcé, l'imposition et les recrutements militaires et l'échec de la politique agricole fondée sur la culture du coton en Haute-Volta, ont conduit les jeunes voltaïques à l'exil afin d'échapper aux vexations et pouvoir vendre leur force de travail pour se procurer l'argent nécessaire au paiement de l'impôt familial. Le développement relatif de l'économie de traite, le haut niveau des salaires et l'absence des tracasseries administratives en Gold Coast feront de cette colonie la principale destination des flux migratoires voltaïques avant 1946. Cette forte émigration des voltaïques vers la Gold Coast attirera dès les débuts l'attention des planteurs et exploitants forestiers français établis en Côte d'Ivoire. Ceux-ci plaçaient un grand espoir dans les mouvements migratoires voltaïques pour répondre à leur besoin de main-d'oeuvre et voilà qu'ils se dirigent vers la Gold Coast. Leurs revendications auprès des autorités coloniales aboutirent à la suppression de la colonie voltaïque en 1932. Cette mesure visant à détourner les flux migratoires voltaïques de la Gold Coast vers la Côte d'Ivoire n'allait rien changer. L'institution officielle du travail forcé en 1936 non plus, car elle allait intensifier les fuites vers la première, on se rendit alors compte qu'il fallait procéder autrement. Le travail forcé fut aboli en 1946 et la colonie voltaïque reconstituée en 1947. L'abolition du travail forcé occasionna la désertion en masse des manoeuvres maintenus jusque-là sur les chantiers publics et privés, et dans les plantations des colons et dont un grand nombre se dirigea vers les plantations africaines. Les conditions de travail avaient été redéfinies ; c'est ainsi qu'il y eut une révision générale des salaires en 1954. Ces mesures d'assouplissement - une organisation plus humaine de la migration - auraient permis d'atteindre l'objectif de détournement des flux, au contraire des mesures coercitives. Ce faisant, elles auraient permis aux populations du sud-est de la Côte d'Ivoire et d'ailleurs d'amorcer le développement du capitalisme agraire qui a été spectaculaire au cours de la période allant de 1950 à la fin des années 1970. Ainsi, le miracle (devenu mirage depuis) économique ivoirien n'aurait pu être possible sans l'apport de cette force de travail abondante en provenance de la Haute-Volta. Il reste à savoir ce qui

se serait passé si elle n'avait pas été disponible. Aurait-on pensé à l'utilisation de techniques culturales moins intensives en main-d'oeuvre ? Une telle question trouve sa pertinence par rapport à la situation actuelle où le milieu rural fait face à une pénurie de main-d'oeuvre agricole avec la désertion des campagnes par les jeunes ivoiriens et la réorientation des flux d'immigration vers la destination urbaine et où les difficultés de l'économie ivoirienne et la reprise au Ghana pourrait réduire l'attrait exercé par la Côte d'Ivoire sur les migrants internationaux de la sous-région ouest-africaine. Le projet d'enquête sur les migrations en Afrique de l'Ouest, sera l'occasion de vérifier cette hypothèse de réorientation des flux, s'il venait à se réaliser.

BIBLIOGRAPHIE

- ADDO, N.O. "L'immigration des travailleurs africains au Ghana",
Revue internationale du travail, n° CIX 1, Genève, 1974,
pp.51-75
- AMIN, S. Modern migration in West Africa : introduction, London,
Oxford University Press, 1974, pp.3-64
- AMIN, S. Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire,
Editions de Minuit, Paris 1967, 321 pages
- AMSELLE, J.L. Les migrations africaines, Paris, Maspero, 1976,
126 pages
- BLANC, R. "Bilan des études démographiques dans les pays afri-
cains d'expression française" Cahiers ORSTOM, Vol. VIII,
n° 1, 1971.
- BOUTILLIER, J.L. "Croissance démographique et croissance économique en
Côte d'Ivoire" Cahiers ORSTOM, série sciences humaines,
Volume VIII, n° 1, 1971
- GANGA, G. et La Côte d'Ivoire par les textes, NEA, Abidjan-Dakar,
EKANZA, S.P. 1979, 237 pages
- CAPET, Marcel Les économies de l'AOF, Paris 1958, 348 pages
- CLAIRIN, R. Enquête démographique par sondage - les émigrations
1960-61, RHV, RF, CNSM, SEAAE, 1972, 207 pages
- CONDE, J. et Demographic Aspects of Migration in West Africa,
ZACHARIAH, K.C. Volumes 1 et 2, BM, OCDE, Paris, 1980
- CONDE, J. et Aperçu sur les migrations en Afrique de l'Ouest
ZACHARIAH, K.C. (Paris : O.C.D.E., 1978), 87 pages

- CORDELL, D. et GREGORY, J. "Labor reservoirs and population : French colonial strategies in Koudougou (Upper-Volta) 1914 to 1939" in African historical demography, Volume II Center for African Studies, University of Edingburgh, 1981, pp.51-104
- COULIBALY, S. Les migrations voltaïques : les origines, motifs et les perceptions des politiques, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1979, 370 pages
- COULIBALY, S. GREGORY, J. et PICHE, V. Les migrations voltaïques, Tome 1 : importance et ambivalence de la migration voltaïque (OTTAWA, CRDI, 1980) 144 pages
- DENIEL, R. De la savane à la ville, Tiers-Monde et développement Aubier-Montaigne, 1968, 223 pages
- DENIEL, R. "Mesures gouvernementales et/ou intérêts divergents des pays exportateurs de main-d'oeuvre et des pays hôtes" in Modern Migration in West Africa, Amin, S. 1974, pp.225-255
- DEGAUDEMAR, J.P. Mobilité du travail et accumulation du capital (Paris: Maspero 1976) 272 pages
- DRESCH, J. La chute des empires, (FM, Paris, 1976) 226 pages
- DUCHEMIN, J.P. "La population de la Côte d'Ivoire en 1965, Cahiers ORSTOM, Volume IV, 1967
- EHRAD, J. Le destin du colonialisme, Ed. EROTYLDS, Paris, 1958
- GERARD, R. Les migrations de travail et les mouvements de colonisation mossi, travaux et documents de l'ORSTOM, n° 20, recueil bibliographique, Paris, 1973
- Ghana Census Office 1960 Population Census of Ghana; Volume III: Demographic characteristics, Accra, 1964

- GREGORY, J. et KOUAME, A. "International Migration Data in West Africa: the Case of the Côte d'Ivoire", communication présentée au Workshop on International Migration Data: their problems and Uses. Ottawa, 11-13 novembre 1987, 26 pages
- GREGORY, J. et PICHE, V. "La migration africaine et le capitalisme périphérique" La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, XV, n° 4 (1978), pp.466-477
- GREGORY, W.J. Underdevelopment, Dependency and Migration in Upper-Volta, Thèse de doctorat Cornell University, 1974, 320 pages
- GREGORY, J. et PICHE, V. Le régime démographique : exemples africains, septembre 1980, 60 pages
- GREGORY, J., PICHE, V. et LAVOIE, J.P. Mouvements migratoires et mobilisation du travail africain en Afrique de l'Ouest : le cas voltaïque. Communication préparée pour le congrès annuel de la société historique du Canada, Université Dalhousie, Halifax, 3-5 juin 1981, 24 pages
- HENLEY, D. Etudes des rangs successifs de déplacement en H.V., mimeo, Université de Montréal, 1978, 90 pages
- HOPKINS, A.G. An economic History of West Africa, Longman, London, 1973, 337 pages
- KAY, G.B. The political economy of colonialism in Ghana, Cambridge University Press, 1972, 431 pages
- KOFFI, A. Decomposition de la paysannerie et restructuration de l'espace dans les campagnes africaines. Le cas du pays agni du sud-est de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1982, 561 pages
- KUCZYNSKI, R.R. Demographic survey of british colonial empire, Volume I : West Africa, Royal Institute of International Affairs, London, 1948, pp.417-527

- LAVOIE, Y. L'émigration des canadiens aux Etats-Unis avant 1930, (Montréal, PUM, 1972) 87 pages
- LE MOAL, G. "Un aspect de l'émigration : la fixation des voltaïques au Ghana", IFAN série B, XII, 3-4, 1960, pp.446-454
- NATIONS-UNIES Méthodes permettant d'estimer les mesures démographiques fondamentales à partir des données imparfaites, Manuel IV, N.Y., 1969, 135 pages
- NATIONS-UNIES Annuaire démographique, 1970 et 1980
- OUEDRAOGO, D. Migration et développement en Haute-Volta, l'exemple de Zogore, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Bordeaux III, CVRS, Ouagadougou 1976, 285 pages
- RHV- Service de la statistique générale Enquête démographique par sondage en RHV, 1966-1961, Paris, INSEE, SEAAE, 1972
- RHV- Service de la statistique générale la Enquête démographique par sondage en RHV, 1960-1961: Les migrations. Paris, INSEE, SEAAE, 1972
- RHV - Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi (Haute-Volta. ORSTOM, Ouagadougou, I (52 p.) II (206 p.), III (71 p.)
- ROUCH, J. Migrations au Ghana, Paris, Société des africanistes, 1965
- ROUCH, J. "Problèmes relatifs à l'étude des migrations traditionnelles en Afrique occidentale". Bulletin de l'IFAN, série B, XXII (juillet-octobre 1960), pp.369-378
- SKINNER, E.P. "Labour migrations and its relationship to socio-cultural change in mossi society", Africa Volume XXX, 1960

- SIMMONS, A. "Contrôle institutionnel, migration et offre de main-d'oeuvre: application aux mouvements historiques en Amérique Latine" in "Les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement, journées démographiques de l'ORSTOM, 23-25 septembre 1985, Paris, 1986, pp.285-324
- SONGRE, A. et SAWADOGO, J.M. "Les effets de l'immigration massive des voltaïques dans le contexte de l'A.O." Notes et documents voltaïques (Avril-Juin 1972)
- WADE, A. L'économie de l'ouest africain. Présence africaine, Paris 1959, 369 pages